

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du Conseil spécialisé pour la filière « viandes blanches » du 12 novembre 2015

Le Conseil spécialisé pour la filière « viandes blanches » s'est réuni le 12 novembre 2015 sous la présidence de Jean-Michel Schaeffer.

Situation des marchés dans les secteurs du porc, de la volaille et des œufs

Filière avicole : les principaux indicateurs économiques de la filière volailles de chair sont au vert pour la France, avec une consommation et des exportations orientées à la hausse depuis le début de l'année. À noter toutefois, une nouvelle progression des importations de viande de poulet. La situation est plus préoccupante pour le lapin, avec une consommation en repli sur le marché intérieur et des exportations en baisse par rapport à l'an dernier.

Concernant les œufs, la production française continue de progresser dans un contexte d'importations en hausse mais de recul des achats des ménages. Résultat, les cours des œufs sont en baisse mais restent supérieurs à ceux des deux années passées.

Filière porcine : l'offre européenne reste soutenue, avec une production encore en hausse au premier semestre 2016. Les abattages sont en forte hausse en Espagne et devraient continuer de progresser au cours du second semestre. Ils devraient en revanche ralentir en Pologne.

Le marché mondial reste disputé, avec une forte présence des États-Unis sur le marché sud-coréen. L'Union européenne réalise toutefois une belle performance en Asie sur les sept premiers mois de l'année, notamment en Chine, avec une forte progression des exportations sur cette destination.

L'équilibre du marché français reste fragile, avec des exportations en baisse de 10 % sur le premier semestre en raison de la pression des pays concurrents.

Élargir les débouchés à l'exportation, notamment pour faire face à la prolongation de l'embargo russe

La Direction générale de l'alimentation, FranceAgriMer et les interprofessions des filières porc, charcuterie et volailles (INAPORC, FICT et FIA) sont actuellement mobilisées pour obtenir l'agrément de candidats à l'exportation vers la Chine. La mission d'inspection chinoise a démarré le 16 novembre et prendra fin le 27 novembre 2015.

Après l'ouverture de Taïwan aux viandes porcines et produits de charcuterie français en 2014, 34 établissements ont été agréés pour l'exportation. Une nouvelle liste d'établissements candidats est en cours d'élaboration en vue d'une prochaine mission d'audit. La liste d'abattoirs agréés par la Malaisie le 15 octobre devrait être prochainement étendue à d'autres établissements pour l'exportation de viande porcine. Des négociations sont engagées pour élargir les débouchés des viandes porcines ou de la charcuterie vers la Corée du Sud, l'Australie, l'Afrique du Sud, le Japon...

Par ailleurs, l'embargo russe a été reconduit le 6 août 2015. En théorie, le gras et les abats restent autorisés mais la Russie bloque également l'importation de ces produits pour des raisons sanitaires (épizootie de peste porcine africaine). Des négociations sont en cours entre la Commission européenne, la France et les autorités russes pour obtenir la réouverture de ce marché. Ce sujet a notamment été abordé par le Ministre de l'Agriculture, de l'Agriculture et de la Forêt lors de sa visite à Moscou en octobre dernier.

Enfin, FranceAgriMer organisera une nouvelle formation pour les exportateurs en 2016 : « préparer son parcours à l'export : maîtriser les procédures sanitaires ». La première session aura lieu le 11 février.

Étude des instituts techniques IFIP et ITAVI, soutenue par FranceAgriMer, pour évaluer les enjeux du futur accord de libre-échange UE-USA sur les filières animales

Le calendrier du partenariat transatlantique pour l'investissement et le commerce (TTIP) semble s'accélérer. Onze rounds de négociation et deux échanges d'offres tarifaires ont déjà eu lieu. Les prochaines sessions de négociation sont prévues en février 2016, dans un contexte de pression pour conclure les négociations en 2016 compte-tenu du calendrier électoral américain.

L'accord devrait englober tous les sujets : libéralisation des services, suppression des barrières non tarifaires, ouverture des marchés publics, accueil et protection des investissements, protection de la propriété intellectuelle...

Sur le volet agricole, la France soutient les positions suivantes :

- protection des filières sensibles agricoles lors des négociations tarifaires et demande de classement des viandes en produits sensibles ;
- levée des barrières non tarifaires qui font obstacle à nos exportations ;
- reconnaissance effective des identifications géographiques agroalimentaires et élimination des semi-génériques.

Dans ce contexte, les instituts techniques des filières viandes blanches, l'IFIP pour le porc et l'ITAVI pour la volaille, ont lancé, avec le soutien financier de FranceAgriMer, une étude visant à disposer d'une description précise des filières animales aux États-Unis afin d'analyser les risques commerciaux à un niveau opérationnel.

Concernant le **secteur porcin**, la filière américaine est en croissance, dans un contexte de réglementations globalement moins contraignantes qu'en Europe, en matière d'environnement et d'alimentation des élevages, notamment. Les États-Unis qui valorisent mal le jambon et la longe sur leur marché intérieur, pourraient tirer parti de l'ouverture du marché européen pour diversifier leurs débouchés à l'export. Actuellement le jambon brut américain est exporté vers le Mexique. À l'inverse, les États-Unis, qui importent peu de l'Union européenne (« baby ribs » danoises, charcuterie italienne...) pourraient diversifier leurs approvisionnements dans cette zone.

Concernant le **secteur de la volaille**, les États-Unis sont les premiers producteurs mondiaux. Actuellement, le marché intérieur constitue le principal débouché, car c'est la viande la plus consommée par les américains. Les pratiques d'élevage y sont faiblement réglementées et 95 % de la production est sous contrat d'intégration verticale. La filière américaine affiche des coûts de production plus faibles qu'en Europe. La filière volailles de chair dispose donc d'outils de production compétitifs. Les exportations sont essentiellement tournées vers l'Asie. Les industriels américains s'intéressent peu à l'Union européenne, pour éviter la concurrence brésilienne et des réglementations jugées trop compliquées en Europe. Même constat pour la filière œufs et ovoproduits. À l'inverse, les produits français de niche (bio) ou de qualité (label) pourraient trouver de nouveaux débouchés aux États-Unis suite à l'accord de libre-échange.

Le nouveau régime d'aide communautaire à la promotion des produits agricoles entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2015

Un régime d'aide à la promotion des produits agricoles européens existe depuis les années 2000. Il consiste à financer en partie des programmes de promotion génériques portés par les organisations agricoles représentatives. Une réforme ambitieuse du dispositif est intervenue depuis 2014. Elle entrera en vigueur le 1^{er} décembre prochain.

Le budget consacré à cette mesure passera de 60 millions d'euros en 2015 à 200 millions d'euros en 2019. La liste des produits éligibles est élargie ainsi que celle des entités proposant. Le soutien financier européen est de 70 % minimum des coûts éligibles et peut-être porté jusqu'à 85 % en cas de crise. Pour en savoir plus : <http://ec.europa.eu/agriculture/promotion>

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au Conseil spécialisé du 12 novembre 2015 : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-blanches>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54
Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
